

Déviations 06/2026

Un aperçu des déviations du **2 février 2026** au **8 février 2026** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviations
		A/D	A/D		
02/02/2026	LUN	25/25R	07L/07	0600-2300	Vent au sol 070° max 8kts avec une augmentation prévue pendant le pic matinal du trafic aérien.
		25/19,25R	07L/07	2300-0000	Vent 080° 5-8kts. Vent en altitude 120° 25kts.
03/02/2026	MAR	25/19,25R	07L/07	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	07L/07	0600-1657	Vent 080° 7-12kts. Vent en altitude 130° 25kts.
04/02/2026	MER	25/25R	07L/07	1124-2300	Vent 110° 10kts max 11kts.
		25/19,25R	07L/07	2300-0000	Vent 080° 8-12kts. Vent en altitude 130° 36kts.
05/02/2026	JEU	25/19,25R	07L/07	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	07L/07	0600-2300	Vent 090° 8-12kts. Vent en altitude 130° 36kts.
		25/19,25R	07L/07	2300-0000	Prévision du vent 100° max 11kts.
06/02/2026	VEN	25/19,25R	07L/07	0000-0600	Prévision du vent 100° max 11kts.
		25/25R	07L/07	0600-1133	Vent 110° max 9kts.
08/02/2026	DIM	25/25R	07L/07	1821-2101	Vent au sol 070°-100° 8kts max 10kts.

 **airportmediation**

**Renseignements fournis à titre indicatif
sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transmis, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

**Deze inlichtingen worden u
verstrekkt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gereproduceerd of gepubliceerd worden zonder de schriftelijke toestemming van de Dienst Mediatie van de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel-Nationaal.

